

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2025

Commune de La Forêt-Fouesnant

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels.

SOMMAIRE

1. Généralités	2
2. Contexte et orientations 2025	2
3. Section de fonctionnement	2
• <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	2
• <i>Les recettes de fonctionnement</i>	3
4. Section d'investissement	3
• <i>Les dépenses d'investissement</i>	4
• <i>Les recettes d'investissement</i>	4
5. L'Etat de la dette	5

1. GÉNÉRALITÉS

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. CONTEXTE ET ORIENTATIONS 2025

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie et sur le site internet de la Commune.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 Février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

3. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Le budget primitif 2025 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 6 713 101,22 € (pour rappel 5 878 376,99 € en 2024).

- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

CHAPITRE	BP 2024	BP	
011 - Charges à caractère général	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	0,00%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 843 613,00 €	1 950 000,00 €	5,77%
014 - Atténuations de produits	266 500,00 €	258 000,00 €	-3,19%
65 - Autres charges de gestion courante	310 000,00 €	282 000,00 €	-9,03%
66 - Charges financières	26 900,00 €	22 000,00 €	-18,22%
67 - Charges spécifiques	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations de cr	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
042-op,d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%
023- Virement à la section d'investissement	1 876 363,99 €	2 646 101,22 €	41,02%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 878 376,99 €	6 713 101,22 €	14,20%

- Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- ✓ Les impôts locaux
- ✓ Les dotations versées par l'Etat
- ✓ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	VARIATION
70 - Produits des services, du domaine et ventes di	301 000,00 €	313 100,00 €	4,02%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	17 000,00 €	17 000,00 €	0,00%
731 – Fiscalité locale	3 508 226,00 €	3 635 257,00 €	3,62%
74 - Dotations et participations	491 304,00 €	512 300,00 €	4,27%
75 - Autres produits de gestion courante	39 807,00 €	40 406,00 €	1,50%
013 - Atténuations de charges	19 000,00 €	14 000,00 €	-26,32%
76 - Produits financiers	15,00 €	15,00 €	-
77 - Produits spécifiques	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 377 852,00 €	4 533 578,00 €	3,56%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 500 524,99 €	2 179 523,22 €	45,25%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 878 376,99 €	6 713 101,22 €	14,20%

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

4-SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles. Le budget primitif 2025 s'équilibre en investissement à hauteur de 4 220 989€99.

Un travail d'analyse financière rétrospective et prospective a été mené en 2024 par la Direction Générale des Finances Publiques pour évaluer les capacités de financement de la commune. Ce travail a permis de prioriser les projets à mener pendant la mandature tout en préservant une situation financière saine pour la commune.

- **Les dépenses d'investissement**

CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	VARIATION
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00 €	15 000,00 €	-
Restes à réaliser	610 410,86 €	108 874,14 €	-82,16%
16 - Emprunts et dettes assimilées	233 000,00 €	240 000,00 €	3,00%
20 - Immobilisations incorporelles	113 560,00 €	70 000,00 €	-38,36%
21 - Immobilisations corporelles	1 571 435,84 €	1 703 782,00 €	8,42%
23 - Immobilisations en cours	781 642,15 €	1 745 806,78 €	123,35%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 325 048,85 €	3 883 462,92 €	16,79%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	-
041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €	50 000,00 €	-75,00%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	200 000,00 €	50 000,00 €	-75,00%
001 - Déficit d'investissement reporté		287 527,07 €	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 525 048,85 €	4 220 989,99 €	19,74%

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipement informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

- **Les recettes d'investissement**

CHAPITRE	BP 2024	BP	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	195 000,00 €	225 000,00 €	15,38%
1068-	281 241,53 €	343 901,21 €	-
13 - Subventions d'investissement	443 274,00 €	703 487,56 €	58,70%
16 - Emprunts et dettes assimilées			-
024 - Produits de cessions	- €	- €	
27 - Autres immobilisations financières			-
Restes à réaliser	39 000,00 €	52 500,00 €	-
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	958 515,53 €	1 324 888,77 €	38,22%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	200 000,00 €	200 000,00 €	-
041 – Opérations patrimoniales	200 000,00 €	50 000,00 €	-75,00%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	400 000,00 €	250 000,00 €	-37,50%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 876 363,99 €	2 646 101,22 €	41,02%
001 - Excédent d'investissement reporté	290 169,33 €	- €	-100,00%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 525 048,85 €	4 220 989,99 €	19,74%

5-L'ÉTAT DE LA DETTE

➤ **La structure de la dette** : 3 emprunts sont en cours.

PRETEUR	ECHEANCE	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2025
Caisse d'Epargne	01/06/2034	1 696 428,52€
CMB	30/11/2029	183 333,40€
Caisse française de Financement Local	01/11/2030	134 127,34€
TOTAL		2 013 889,26 €
Capital restant dû au 31/12/2025		1 779 900,76€

